

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
  
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
  
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.

# GAZETTE DES CAMPAGNES

JOURNAL DU CULTIVATEUR ET DU COLON PARAISSANT TOUS LES JEUDIS

Rédacteur-Propriétaire :

FIRMIN H. PROULX.

L'abonnement peut dater du 1<sup>er</sup> de chaque mois, ou commencer avec le 1<sup>er</sup> numéro de l'année. On ne s'abonne pas moins que pour un an. L'acte de discontinuation doit être donné par écrit, au Bureau du journal, un mois avant l'expiration de l'année d'abonnement, et les arrangements alors devront avoir été payés; si non, l'abonnement sera censé continuer, malgré même le refus de la Gazette au Bureau de Poste. Tout ce qui concerne la rédaction et l'administration de ce journal doit être adressé à FIRMIN H. PROULX, Rédacteur-Propriétaire.



ANNONCES :

Première insertion ..... 10 centins par ligne  
Deuxième insertion, etc. .... 3 centins par ligne

Pour annonces à long terme, conditions libérales.

Ceux qui désirent s'adresser tout particulièrement aux cultivateurs pour la vente de terres, instruments d'agriculture, etc., etc., trouveront avantageux d'annoncer dans ce journal.

M<sup>rs</sup> J. B. Bolland & Fils, Libraires à Montréal  
M. J. A. Langlaie, libraire à St. Roch de Québec  
ont bien voulu se charger de l'agence de la "Gazette des Campagnes."

ABONNEMENT :  
\$1 PAR AN

Si la guerre est la dernière raison des peuples, l'agriculture doit en être la première  
Emprons-nous du sol, si nous voulons conserver notre nationalité.

ABONNEMENT  
\$1 PAR AN.

## SOMMAIRE.

**Revue de la Semaine :** La ville des églises et des œuvres catholiques aux Etats-Unis.—Le denier de St. Pierre dans le Diocèse de New-York.—Ouverture de la 2<sup>me</sup> Session du 5<sup>me</sup> Parlement de Québec; la colonisation et l'agriculture à l'Assemblée Législative de Québec.—Les colons et les limites des bois.

**Causerie Agricole :** L'élevage du dindon; son histoire; variétés; mœurs et habitudes; multiplication; incubation; élevage des dindonneaux.

**Sujets divers :** Culture avec soin; avantages que l'on obtient à bien cultiver les arbres fruitiers.—Les pommes de terre galeuses.—L'inventaire agricole.—Du nettoyage des ruches au printemps.—Maladies des bêtes à laine (Suite): Boitement; abcès; peste; jambes rompues; furie de bœuf qui dogue; sang-sue avalée; morsures des chiens et du loup; morsure de vipères, etc.; mortalité des brebis.

**Choses et autres :** Les cercles agricoles.—Œufs en hiver.—Plante mollifère.

**Recettes :** Emploi du miel pour la guérison des meurtrissures.—Moyen facile de nettoyer facilement les argeteries.—Ciment pour coller des articles en porcelaine.—Moyen de guérir les animaux météorisés.

**A nos abonnés retardataires.**—Les cultivateurs n'ont plus qu'à vendre leurs produits qui ne manquent pas d'acheteurs, puis-que pour ceux qui ne produisent pas, c'est le temps d'acheter des provisions de bouche, pour la saison d'hiver. Les prix offerts pour le beurre, les pommes de terre, les légumes et les grains sont assez élevés, et les cultivateurs n'ont qu'à s'en réjouir.—Nous aussi, nous avons à faire nos achats pour l'hiver, et pour cela nous comptons sur la bonne volonté de nos abonnés à nous faire parvenir le prix de leur abonnement à la Gazette des Campagnes. Si l'on estime que notre travail a quelque valeur, que l'on nous mette en moyen de le continuer sans avoir à nous imposer mille sacrifices pour nous procurer les choses les plus indispensables. Notre salaire, nous le recevons de nos abonnés, et nous y comptons comme l'ouvrier au service de l'industriel, comme le fermier qui vous a aidé à faire vos travaux. Ce salaire, c'est le prix de votre abonnement à la Gazette des Campagnes; nous en priver, serait une grande injustice de votre part. Un peu de bonne volonté, et vous nous mettez en état d'accomplir notre devoir de journaliste agricole avec courage et véritable satisfaction.

Dans quinze jours nous distribuerons, à ceux qui y ont droit, le volume offert en prime.

## REVUE DE LA SEMAINE

— Les catholiques de Brooklyn, Etats-Unis, la ville des églises et des œuvres catholiques, ont fait bâtir un grand hôpital pour les pauvres, dont l'inauguration a eu lieu le deuxième dimanche de l'Avent. Cet hôpital, qui a déjà coûté 300,000 dollars sera ouvert aux vieillards ou aux indigents de toute espèce sans distinction de race, de pays, de croyance, ou d'opinion. Vingt religieuses en auront la garde.

— Le dimanche 29 octobre une quête générale pour le Denier de St. Pierre a été faite dans toutes les Eglises et chapelles du Diocèse de New-York et a produit une somme totale de 13,362 piastres.

— Son Honneur le Lieutenant Gouverneur Robitaille s'est rendu jeudi dernier, 18 janvier, à la Chambre du Conseil Législatif pour ouvrir la 2<sup>me</sup> Session du 5<sup>me</sup> Parlement de la Province de Québec.

Voici le discours que Son Honneur prononça en cette circonstance :

Honorables Messieurs du Conseil Législatif,

Messieurs de l'Assemblée Législative,

Je suis très heureux, au commencement de l'année qui s'ouvre, de vous souhaiter la bienvenue au siège du gouvernement, où je vous ai convoqués pour la dépêche des affaires de la Province.

Je me flatte de l'espoir que l'harmonie, la bonne entente et le plus grand esprit de justice ne cesseront de présider à vos patriotiques délibérations.

L'armée anglaise qui a tant de fois illustré le drapeau sous lequel se développent nos droits et nos libertés, vient de cueillir de nouveaux lauriers en Egypte. Félicitons-en notre Gracieuse Souveraine dont la haute sagesse a su grandir encore le prestige de l'Angleterre et assurer à son empire une longue paix avec toute la prospérité qui en découle.

J'ai le plaisir de vous annoncer que la refonte de nos lois statutaires, confiée à des mains habiles, progresse rapidement, et une portion considérable de ces travaux vous sera soumise bientôt.

Je suis également en mesure de dire que le public ne sera pas frustré dans l'expectative de réformes judiciaires et d'améliorations dans notre code de procédure. Mais, quoique ces

études soient considérablement avancées, je crois qu'une solution hâtive ôterait à cette œuvre son caractère de stabilité, et mon gouvernement se bornera, durant cette session, à suggérer certains amendements pour l'accélération de la procédure et simplification des appels.

Il vous sera présenté un projet de loi sur l'organisation du jury dans les causes criminelles, de manière à relever le niveau de cette institution et à diminuer les dépenses qu'elle entraîne.

Les délibérations du congrès forestier tenu à Montréal, en septembre dernier, ont eu pour effet d'attirer, d'une façon bien marquée, l'attention publique sur l'important sujet de la conservation de nos forêts et du reboisement. Mon gouvernement étudie quel est le mode le plus efficace pour atteindre un tel résultat, et il vous sera soumis un projet de législation pour limiter la destruction de nos bois et forêts sans diminuer le revenu public.

Nos ressources minières se développent rapidement, et c'est l'intention de mon gouvernement d'encourager et de stimuler l'initiative privée en mettant à la disposition du public les informations les plus complètes sur l'existence des gisements et la nature de ces mines qui renforcent d'immenses richesses inexploitées, et en faisant en sorte que les explorations entraînent, pour les particuliers, le moins de dépenses possible.

Les capitalistes étrangers s'intéressent de plus en plus aux ressources de la Province de Québec, et spécialement à nos phosphates de la vallée de l'Ottawa. Dans le but d'établir plus sûrement la qualité et la quantité de ces produits, mon gouvernement fait actuellement un examen sérieux de ces terrains. Son concours le plus complet sera toujours accordé aux compagnies étrangères ou locales actuellement établies ou en voie de formation, et elles, de leur côté, nous aideront de leurs connaissances spéciales et de leur expérience dans les diverses branches de l'industrie.

Mon gouvernement a lieu d'espérer que ces entreprises nouvelles donneront un grand élan à l'agriculture et à la colonisation. Il s'est déjà occupé de mieux organiser l'encouragement dû à ces deux grandes sources de la prospérité publique, et il vous fera connaître les nouvelles dispositions qu'il a prises pour que le domaine public soit ouvert plus facilement à l'activité du colon.

#### Messieurs de l'Assemblée Législative,

Les comptes publics pour la dernière année fiscale et l'estimation de la dépense pour le prochain exercice financier vous seront soumis. Vous serez heureux de voir, par ces derniers comptes publics, que, grâce à l'acquiescement par la cité de Montréal, de sa dette envers le Fonds d'emprunt municipal, les opérations de cette dernière année fiscale indiquent un surplus considérable. Le Commissaire chargé du règlement du Fonds d'emprunt municipal s'occupe activement de l'affaire, et mon gouvernement a lieu d'espérer que la recette de cette source pour l'année courante dépassera le montant de l'estimation.

La préparation du prochain exercice financier a été basée sur la plus grande somme d'économie que puisse admettre l'efficacité du service public. Mon gouvernement fera tous les efforts possibles pour établir l'équilibre entre les recettes et les dépenses imputables au Revenu Consolidé, en administrant avec soin les revenus de la Province et en surveillant les dépenses avec rigueur. Dans ce but, il vous sera soumis un projet de loi définissant la position et les attributs de l'auditeur Provincial de telle manière que le peuple, par ses représentants, puisse contrôler les dépenses d'une manière absolue.

Il vous sera soumis aussi un projet de loi pour faciliter le remboursement des argentés dus à la Province pour la garde des prisonniers et des aliénés, ainsi que des sommes dues au Fonds de Bâtisses et de Juges.

Durant la vacance, le travail du règlement des comptes entre les Provinces d'Ontario et Québec et la Puissance a fait du progrès. Les états sont maintenant à se préparer sur la base adoptée durant ces négociations, et il y a lieu de croire que vous serez bientôt informés que ces comptes ont été réglés d'une manière satisfaisante.

Il serait désirable que l'ajustement définitif du Fonds des Ecoles élémentaires marchât de pair avec ces règlements de comptes et il se poursuit d'actives négociations entre le gouvernement de la Province d'Ontario et mon gouvernement à ce sujet. Il vous sera présenté un projet de loi pour autoriser ces arrangements.

#### Honorables Messieurs du Conseil Législatif.

##### Messieurs de l'Assemblée Législative,

Le système de pension qui met le gouvernement en mesure de pourvoir d'une manière juste à l'existence des officiers et employés du service public, âgés ou malades, a en de si bons résultats pour l'efficacité du service public, que mon gouvernement croit devoir l'étendre au service civil extérieur. Il vous sera présenté un projet de loi pour accorder des pensions à certains officiers de l'administration de la justice et autres.

J'ai autorisé la nomination d'une commission chargée de faire une enquête générale et complète sur l'organisation de tous les départements publics. Je suis convaincu que les travaux de cette commission qui vous seront soumis probablement dans le cours de la session, auront pour résultat de diminuer les dépenses et d'augmenter l'efficacité du service.

De récentes décisions judiciaires définissant mieux les attributions des Législatives locales dans la Confédération Canadienne ont, en ajoutant aux pouvoirs de la Province de Québec, ajouté également à ses devoirs et à ses responsabilités, ou modifié sa position.

En conséquence de vœux exprimés par le plus haut tribunal d'appel de l'Empire Britannique en rendant jugement au sujet de l'Acte du Parlement de la Puissance, établissant des dispositions pour la réglementation de la vente des liqueurs enivrantes (The Canada Temperance Act, 1878), mon gouvernement s'occupe sérieusement des modifications à faire à la législation actuelle.

Le tribunal du Conseil Privé de Sa Majesté a reconnu aux Législatives provinciales le droit de réglementer l'émission des polices d'assurance et de légiférer sur les compagnies faisant des affaires d'assurance. En conséquence, mon gouvernement vous soumettra un projet de loi qui, tout en traitant ces compagnies avec justice, protégera plus efficacement le public.

La Cour Suprême du Canada ayant affirmé le droit des Provinces sur les pêcheries dans les eaux intérieures du Canada, mon gouvernement s'est occupé de cette importante accession de pouvoirs qui lui donne la propriété de la pêche dans les rivières de la Province de Québec, et il vous sera présenté un projet de loi tendant à organiser cette nouvelle source de revenus.

Il existe des dispositions législatives dans le Royaume-Uni, dans la Puissance et dans la plupart des Provinces de la Confédération Canadienne, pour permettre aux sujets de Sa Majesté de faire régler judiciairement leurs réclamations contre le gouvernement au moyen de la pétition de droit: mon gouvernement a cru qu'aucune raison n'existait pour ne pas assujétir le gouvernement de cette Province aux mêmes obligations. Un projet de loi à cet effet vous sera soumis.

En vous annonçant des projets sérieux d'économie et en cherchant à multiplier les sources de revenu, mon gouvernement n'a pas l'intention d'arrêter l'élan donné aux entreprises de toutes sortes dans la Province de Québec. Il désire plutôt reporter sur nos ressources intimes et surtout sur la colonisation et les écoles primaires qui recevront une augmentation de subsides, une partie des efforts qui depuis dix années avaient été concentrés sur les entreprises de chemin de fer.

Je suis heureux de vous exprimer la conviction que le besoin de nos finances n'est pas la seule cause de ces réformes, qui ont plutôt pour but de tirer le meilleur parti possible de nos sacrifices, de faire marcher de front tous les développements que la Province peut comporter, et de répartir d'une manière intelligente et équitable parmi les différentes sphères de la société, le bénéfice du patronage et de l'encouragement public. Je ne doute pas que vous ne poursuiviez dans cet esprit les travaux de la session.

La réponse au discours du Trône que nous publions ici a été proposée par le député du comté de Laval M. Leblanc, secondée par M. Carbray, député de Québec Ouest. L'adresse a été adoptée après deux Séances de délibérations.

M. Leblanc a été applaudi, lorsqu'en parlant de colonisation, il a raconté ce que le Révd M. Hebert, curé de Kamouraska, a fait pour le développement du lac St Jean, ce que fait tous les jours pour le Nord le Révd M. Labello curé de St Jérôme. Il a fait remarquer qu'il faut l'enthousiasme et le patriotisme

des Morin, des Hébert et des Labelle pour pourvoir aux difficultés sans nombre que rencontre la grande œuvre de la colonisation.

Le Gouvernement de la Province est suffisamment renseigné sur les différents besoins des centres de colonisation, et nous ne doutons pas qu'avec le concours de la députation de l'Assemblée Législative on ne vote les subsides nécessaires pour activer plus vigoureusement que par le passé, le défrichement de nos terres incultes. Nous ne doutons pas non plus que les recommandations et les suggestions de nos députés ruraux, pour ce qui a trait à la colonisation et à l'agriculture, recevront une attention toute particulière de la part de nos gouvernants; ce sera le moyen d'assurer la vraie coalition que l'on semble désirer dans l'Assemblée Législative: Tout pour l'agriculture, et par cette politique on sera certain de voir régner la prospérité dans notre pays. Le commerce, les chemins de fer et l'industrie ont eu jusqu'à présent leur bonne part de protection, et c'est bien le moins aujourd'hui que l'on s'occupe d'une manière sérieuse de nos campagnes.

*Les colons et les limites de bois.*—Nous reproduisons aujourd'hui de la *Minerve* une lettre très importante de M. Gustave Drolet qui met au jour un des grands obstacles au progrès de la colonisation, obstacle dont fort peu d'électeurs soupçonnaient l'existence. La lettre de M. Drolet est d'une grande actualité, et nous nous invitons tous ceux qui s'intéressent au progrès de la colonisation de la relire et d'en faire leur profit.

Voici ce dont il s'agit:

—Le gouvernement provincial, à différentes époques, a vendu à des grands commerçants de bois, des limites considérables, ces limites ne sont pas toujours exploitées de suite et les acquéreurs renouvellent leur licence périodiquement pour conserver leur privilège, ces renouvellements qui se font indéfiniment ou à peu près constituent pour le trésor provincial une source de revenus assez respectable tout en conservant aux commerçants leurs privilèges d'exploitation; or, aujourd'hui la prétention de ces messieurs est de faire consacrer par une loi ces privilèges qui deviendraient perpétuels; un acquéreur de limites de bois d'après cette loi n'exploiterait que lorsque cela lui conviendrait, et le colon qui aurait acquis les terres sur lesquelles sont situées ces limites se verrait à la merci du bon plaisir des commerçants de bois; ce ne serait pas juste.

Déjà de graves inconvénients sont signalés. Aujourd'hui le gouvernement vend des limites de bois à un commerçant, demain il peut vendre le fond à un colon, il y aura conflit.

Quelquesfois, et cela est déjà arrivé, un colon achète une terre de la couronne, il croit avoir acheté le bois avec: mais non, un acquéreur de limites viendra un beau jour lui couper son bois, sans qu'il puisse objecter et le voilà ruiné ou à peu près. Il y a une anomalie très-grave sur laquelle nous attirons l'attention, et du gouvernement et du public. Avant d'accorder aux possesseurs des limites des bois le privilège extravagant qu'ils demandent la législature devra y regarder à deux fois, et voudra bien ne pas oublier que l'intérêt du commerçant de bois est moins général et moins grand que celui du colon.—*La Minerve.*

## CAUSERIE AGRICOLE

LE DINDON

Le dindon est un des plus beaux oiseaux de la basse-cour; c'est un hôte peu gênant, de facile composition qui s'accoutume de toute nourriture lorsqu'il est parvenu à l'âge adulte. Quand il a acquis tout son développement, il fournit une des plus belles pièces qu'on puisse servir sur une table entourée de nombreux convives.

*Histoire.*—Le dindon est un présent que le nouveau monde a fait à l'ancien. Il est originaire de l'Amérique.

*Variétés.*—On connaît trois variétés de dindons, caractérisés par la couleur de leur plumage, le blanc, le noir, le bronzé. Les Blancs ou mêlés de gris et de blanc, ne sont pas les plus gros, mais ils sont les plus rustiques et supportent bien le froid de nos hivers. Ce sont ceux qu'on élève de préférence en Belgique et dans les Ardennes. Les Noirs sont les plus gros. Les Bronzés sont ceux dont la chair est la plus délicate. Ces trois variétés ont, comme on le voit, chacune leurs qualités.

Les plus beaux dindons connus en Europe sont ceux du comté de Norfolk, en Angleterre. Les éleveurs anglais entretiennent cette race avec le plus grand soin. Ils font venir chaque année des dindons sauvages pour les croiser avec leur race de prédilection et en entretenir la pureté. Elle donne des individus de 8 à 12 livres, en moyenne, et quelquefois de 18 à 20.

Dans les pays froids et peu fertiles, la race *Blanche* doit être préférée; nous en avons donné la raison; c'est la plus rustique et la moins frileuse.

*Mœurs et habitudes.*—Le dindon ne paraît pas du tout aussi bête que des mauvaises langues le répètent chaque jour. Il est brave et très-brave. Sa bravoure n'est pas celle d'un furieux ou d'un fou; il ne frappe pas à tort et à travers. Il calcule où son coup doit être dangereux pour son ennemi. S'il lutte avec un chien, il cherchera à lui crever les yeux, et il y parvient presque toujours. La dinde est aussi bonne mère et mère aussi intelligente que la poule, si ce n'est qu'elle ne sait pas, comme elle, apprendre à ses poussins à manger. Le dindon n'est pas, comme le coq, complètement oublieux de sa famille; tout au contraire, le sentiment de la paternité est très développé chez lui. Beaucoup d'entre eux aiment à garder et surtout à défendre leurs jeunes dindonneaux. Mais si le dindon n'est pas bête, il est assez méchant; il lui arrive trop souvent de maltraiter les autres volailles moins fortes que lui, et, ce qui est plus vilain encore, de manger les œufs de sa femelle, qui du reste prend bien des précautions pour les dérober à sa voracité. Au moment de la ponte, il faut se souvenir de ce mauvais instinct du dindon et y mettre obstacle.

*Multiplication.*—Un dindon suffit à un troupeau de dindes, bien que vous trouverez dans beaucoup d'ouvrages qu'il faut un dindon pour cinq ou six dindes. La dinde n'a pas, comme la poule, un besoin habituel de la fréquentation du mâle pour que ses œufs soient féconds. Il suffit qu'elle le fréquente une seule

fois en mars ou avril. Les dindes pondent avec une grande irrégularité. Le nombre des œufs de chaque ponte varie de quinze à vingt.—Il ne faut pas en donner plus de douze à couver, c'est tout ce qu'une dinde peut mener à bien.—Dans la saison de la ponte, il est bon de garder, autant que possible, les pondeuses à la maison, car, malgré la plus grande surveillance, elles perdraient leurs œufs en les déposant dans des endroits écartés.—Il faut marquer la date sur chaque œuf, et fermer la couvée, autant que possible, d'œufs de la même date; il faut les éprouver avant de les confier à la couveuse; on les met dans l'eau tiède, ceux qui vont au fond du vase sont les meilleurs.

Des dindes couvent dès la première année, comme les poules, mais les dindes de deux ans couvent mieux, pondent plus tôt et élèvent mieux leur famille: il faut les préférer pour la reproduction.

*Incubation.*—L'incubation dure en moyenne trente jours. Si la température est chaude, elle ne peut durer que vingt-huit ou vingt-neuf; la plupart des dindes couvent avec une telle passion qu'il faut les enlever du nid pour leur donner la nourriture et les forcer à prendre quelque exercice dont elles ont absolument besoin. Il faut faire cette opération avec soin, car leurs œufs ne peuvent rester découverts plus de quinze à vingt minutes.—Il est prudent de couvrir les œufs avec une étoffe de laine pendant que la couveuse est éloignée du nid. Cette précaution est aussi bonne à prendre avec les poules quand elles couvent.

Il est bon que les soins soient toujours donnés aux dindes comme aux poules, par la même personne; elles s'habituent à elle et ne s'effrayent pas.—Il faut retourner les œufs si on remarque que la couveuse ne le fait pas, mais dès qu'on s'aperçoit que les petits commencent à éclore, il faut bien se garder de toucher à la couveuse; si elle venait à craindre qu'on veut lui enlever ses petits, elle les serrerait tellement avec ses ailes, qu'elle en écraserait probablement un grand nombre.—Il est généralement reconnu qu'il ne faut aider le poussin à sortir de l'œuf qu'à la dernière extrémité.

*Élevage des dindonneaux.*—Il n'y a pas bien longtemps qu'on sait élever des dindonneaux. On peut dire aujourd'hui que l'élevage de ces oiseaux n'est pas beaucoup plus difficile que celui des petits poulets: mais les bonnes méthodes ne sont pas encore bien répandues.

An moment où le dindonneau vient au monde il a l'air stupide et hébété; il reste assez longtemps sans manger de lui-même.—On a l'habitude de lui ouvrir le bec de force, afin d'y introduire des aliments;—on lui plonge le bec dans du lait tiède pour le contraindre à boire.—Ces pratiques sont mauvaises et souvent dangereuses. Il vaut mieux laisser un peu souffrir le dindonneau quo de le contraindre à boire et à manger quand son instinct ne l'y pousse pas encore.

En Angleterre, on emploie un moyen charmant et bien simple pour apprendre au dindonneau à manger seul. Le huitième jour de l'incubation, l'on introduit, parmi les œufs de la dinde, deux ou trois œufs de poule; ces œufs n'ont besoin pour éclore que de vingt ou vingt et un jours, les poussins arrivent en même temps que les dindonneaux, et comme ils se mettent promptement à manger, les dindonneaux les imitent et, dès le lendemain de leur naissance, ils se mettent

à boire et à manger d'eux-mêmes. C'est une coutume que nous recommandons.

La meilleure pâtée à donner aux dindonneaux est ainsi composée:—On émiette du pain rassis, on y mêle des feuilles de pissenlit ou d'ortie, finement hachées, et de farine d'avoine; on pétrit le tout à l'état de pâte moelleuse avec un peu d'eau tiède ou du lait et un œuf pas trop cuit. Il ne faut pas préparer cette pâtée en trop grande quantité: elle aigrirait. Il ne faut pas non plus leur en donner trop à la fois, mais souvent.

La feuille de pissenlit est préférable à la feuille d'ortie, du moins cela est admis aujourd'hui, elle préserve les dindonneaux de la plupart des maladies auxquelles ils sont sujets. Après chaque repas, il faut donner à boire aux dindonneaux; on leur donne de l'eau pure bien propre et de temps en temps du lait de beurre et de l'eau mêlée de vin pour leur donner de la vigueur.

On s'apercevra facilement que les dindonneaux sont échauffés quand leur fiente sera dure et rare. Il faudra alors leur donner quelque nourriture rafraîchissante, par exemple des feuilles de laitue bouillies et hachées bien menu, que l'on mêlera avec des miettes de pain, du fromage mou. Tout le secret de leur nourriture consiste à leur donner le plus de vigueur possible sans les trop échauffer. Ils aiment les graines d'ortie, la soupe au vin, mais il ne faut pas abuser de ces nourritures échauffantes: les dindonneaux sont familiers, ils aiment à manger dans la main de celui qui les soigne.

Ce n'est pas tout de bien nourrir les dindonneaux, il faut bien les loger.

N'oubliez jamais que le dindonneau craint avant tout le froid et l'humidité. Il faut à tout prix le préserver de ces deux influences mortelles.

Affectez donc un endroit bien sec, bien clos et peu éclairé à la dinde et à ses petits, qui n'en doivent jamais sortir, non seulement quand il pleut, mais même quand le temps est froid et couvert, pas plus que par de fortes chaleurs. Sur le sol de cette pièce, répandez du fumier de cheval bien sec et bien menu, ou toute autre litière chaude et fine.

A mesure que les dindonneaux grossiront, vous diminuerez dans la pâtée la proportion de farine d'orge. Quand ils auront atteint l'âge de deux mois, vous ne leur donnerez plus que de la farine d'orge et des pommes de terre cuites. A neuf semaines, les plumes du dindonneau étant assez poussées pour qu'elles le protègent déjà un peu contre les intempéries, on peut lui donner plus de liberté.—(A suivre)

#### Culture avec soin.

Dans quelques mois, il vous faudra entreprendre une nouvelle campagne dans le champ des opérations agricoles. D'ici à ce temps, on ne doit pas manquer de mettre en ordre tout l'outillage nécessaire aux différents travaux de la ferme, afin de n'avoir pas à souffrir aucun délai quand le temps de les exécuter sera arrivé.

On devra aussi s'occuper à l'avance de l'achat des grains de semence et se procurer ce qu'il y a de mieux, se basant pour cela sur l'expérience du passé et sur les bons résultats obtenus quelquefois par nos voisins.

Même avec toutes ces précautions qui sont d'absolute nécessité, on ne peut espérer obtenir une bonne récolte, de beaux légumes et des fruits en abondance, si l'on n'accorde à leur culture tous les soins qu'ils exigent.

Pour ce qui est de la culture des fruits qui promet d'être une exploitation avantageuse aux cultivateurs, nous avons souvent recommandé aux cultivateurs de viser à l'achat de plants de choix, mais à la condition de leur accorder les soins les plus assidus. D'ordinaire, s'agit il d'établir un verger, on a la légitime ambition de se procurer des arbres de choix; le terrain est préparé avec le plus grand soin, et la première année on ne ménage pas son travail pour bien nettoyer le terrain en enlevant toutes les mauvaises herbes; on protège, au moyen de tuteurs, les arbres contre les grands vents. Il se passe alors trois à quatre ans avant que l'on puisse obtenir des fruits, et pendant cet espace de temps l'ambition que nous avons d'abord montrée pour le bon entretien de ces arbres, diminue. Les arbres sont négligés, le terrain se couvre de mauvaises herbes et la terre se durcit; le vent a fait sortir les racines de terre; la neige a cassé grand nombre de branches. La patience du cultivateur est alors épuisée, et il conclut que ses premières démarches sont perdues. Alors il blâme les pépiniéristes, les journaux qui ont prôné les avantages que l'on pourrait retirer par la culture d'arbres fruitiers; enfin il blâme tout le monde, hors lui, de son insuccès.

Tout ce qui est digne d'être acheté est digne de soins, et l'on ne peut espérer obtenir de beaux produits que par une culture soignée et raisonnée. Les jeunes arbres doivent avoir un sol riche et mou; on doit les étayer; on doit cultiver la terre autour pendant quelques années; prévenir les causes de maladies des arbres fruitiers; les branches affectées de maladies ou cassées doivent être coupées. Avec ces soins, le succès dans la culture des arbres fruitiers est assuré.

#### Les pommes de terre galeuses.

Les pommes de terre sont quelquefois atteintes d'une maladie qui les rend hideuses, toutes criblées de petites cavités remplies de terre; on les désigne vulgairement sous le nom de *galeuses*, et dans cet état on refuse de les employer à l'usage de la cuisine.

C'est à tort, car on a constaté que ces tubercules sont les meilleurs, les plus riches en féculé et en matière alibile; si les cuisinières en avaient mangé, comparativement avec d'autres, elles ne les rejetteraient plus, quitte à laisser un peu plus de déchets dans l'épluchage. Ainsi les effets de cette *gale* sont favorables à la richesse en féculé.

Cette *gale* ne se produit pas sur toutes les espèces de pommes de terre, ni dans toutes les terres; c'est principalement dans les sols siliceux, sableux, qu'elle se porte davantage, surtout dans les terrains noufs qui ont été privés d'air, et qui ne sont pas fatigués par la culture de pommes de terre.

On ne la rencontre jamais dans les terres tenaces, si ce n'est dans les circonstances que voici:

Lorsque les pommes de terre destinées à la reproduction ont été fumées avec du fumier de porc nour-

ri avec des pommes de terre, elles sont *galeuses* dans toute espèce de terre sans distinction.

On le voit, la *gale* de la pomme de terre est un défaut à la vue seulement, mais un accroissement de qualité; elle indique qu'elle a été dans un milieu qui lui convient, quo cette *gale* n'est que l'excès de ses qualités.

Au lieu de la repousser pour l'alimentation de l'homme et des bestiaux, ou pour la féculerie, encore moins pour la semence, il lui faut donner la préférence sur les autres. C'est le type parfait comme qualité, défectueux seulement à la vue.

#### L'inventaire agricole.

Dans le cours de ce mois il est bien peu de marchands ou d'industriels qui ne fassent pas leur inventaire, afin de constater l'état réel de leurs opérations pendant l'année qui vient de finir. Pourquoi n'en serait-il pas de même pour les cultivateurs? Nous l'avons déjà dit, la comptabilité agricole est un guide nécessaire et une lumière pour le cultivateur prudent et judicieux.

L'inventaire de fin d'année est l'opération décisive que tout cultivateur devrait se faire un devoir d'accomplir.

L'inventaire est la constatation nécessaire de ce qu'on a gagné ou perdu dans l'année qui se termine, et du point de départ de l'année qui va s'ouvrir.

Mais pour se bien renseigner, il est de toute nécessité de s'habituer à rationner exactement les aliments qu'on donne chaque jour aux animaux, soit les jours de travail, soit les jours de repos, soit à l'engrais. C'est le moyen unique pour le cultivateur de savoir au juste ce qu'il fait et ce que font ceux qui sont à son service; c'est le moyen d'épargner les déficits toujours considérables dans les fermes où la nourriture est toujours prise au hasard dans les tas de paille et de fourrages, déficits d'autant plus onéreux que les animaux ne profitent réellement que de la nourriture bien réglée, et et pour les quantités, et pour les heures des repas.

Nous croyons que dans les réunions des cercles agricoles qui sont plus fréquentes en hiver, la question de l'inventaire pourrait être étudiée par des cultivateurs éclairés et intelligents, avec un véritable intérêt pour tous.

L'inventaire est le vrai commencement de la comptabilité agricole. Tout cultivateur qui aura mis à l'inventaire le soin qu'il réclame, sentira infailliblement l'utilité de tenir un compte séparé pour les diverses parties de son exploitation; il n'y a qu'un pas qu'un pas, et ce pas sera bientôt fait.

Avec l'esprit d'ordre et de ponctualité, la culture se perfectionnera naturellement; car en agriculture les dépenses doivent toujours être proportionnées à l'extension des recettes qu'elles doivent produire. Avec les lumières de l'inventaire, telle dépense sera supprimée parce qu'elle rapporte trop peu; telle autre sera doublée et triplée pour donner double et triple revenu.

#### Du nettoyage des ruches au printemps.

Dans quel moment et de quelle manière il se pratique dans les diverses espèces de ruches.—Quand enfin l'hiver

est entièrement passé, que nous n'avons plus à craindre le froid, et qu'un air plus doux pendant plusieurs jours remplacé à la fin d'avril ou au commencement de mai le vent froid de l'hiver, l'apiculteur se réjouit, car ses chères abeilles peuvent sortir de leurs ruches. On n'en voit d'abord sortir quelques-unes, puis de moment en moment un plus grand nombre, et à la fin chaque ruchée envoie dehors toute sa population qui voltige joyeusement alentour; les abeilles quittent la ruche les unes après les autres, à tour de rôle, et tout en volant, elles abandonnent les excréments accumulés dans leur corps pendant l'hiver.

Fortifiées par ces premiers rayons du soleil qu'elles goûtent le plus longtemps possible et réconfortées par le bain d'air qu'elles ont pris en liberté, les abeilles rentrent dans la ruche et se mettent aussitôt à donner des preuves de leur activité renaissante. Ainsi elles se hâtent de traîner péniblement dehors, pendant le reste de la journée, les cadavres d'abeilles mortes, le pollen détérioré, et toute autre ordure, semblant dire à leur propriétaire: Nous voulons avant tout avoir une demeure propre! Et le propriétaire n'a rien de mieux à faire que de comprendre cette parole et d'aider au nettoyage des ruches.

Il faut de suite entreprendre cette opération! car le lendemain et les jours suivants peuvent amener de nouveau du mauvais temps, qui empêche les abeilles de sortir. Alors donc à l'ouvrage, et vivement!

10. On soulève les ruches verticales en paille, afin de jeter un coup d'œil sur l'extrémité des rayons; il est rare d'y trouver de la moisissure ou d'autres saletés qui pourraient leur faire du tort. Puis on élève lestement les cadavres d'abeilles qui se trouvent sur le plateau et l'on remet la ruche à sa place. Quand ce pendant le plateau est humide ou même mouillé et recouvert de moisissure, il est préférable de le remplacer de suite par un autre qui soit propre. On pose ce dernier à côté de la ruche qu'on soulève pour le placer dessus, puis on recule de nouveau le tout à l'ancienne place. Quand on a remarqué un peu d'humidité contre les parois de la ruche, on la soulève à droite ou à gauche par de petites cales de bois, afin de permettre à l'air extérieur d'y pénétrer pendant une ou deux heures; puis on enlève de nouveau les cales, et l'opération du nettoyage est terminée.

20. On ouvre les ruches horizontales en paille enlevant le couvercle de devant. Les rayons ne sont pas construits jusqu'en bas, ce qui permet de regarder par dessous jusque dans le fond. Cependant si quelque pointe inférieure de gâteau empêchait de regarder, on pourrait la couper au moyen d'un couteau d'apiculteur bien affilé. Après cela on retire les cadavres d'abeilles et les ordures au moyen d'un petit crochet ou raclette. Celui qui voudra mieux faire, pourra encore enlever le couvercle de derrière; cependant cela n'est pas toujours nécessaire.

Quelques personnes qui ne connaissent pas ce qui se passe dans l'intérieur des ruches horizontales pourront dire: mais il est impossible de les nettoyer au printemps! — Car elles croient y trouver encore l'énorme quantité de sables qu'elles étaient accoutumées de voir dans leur ruche en bois, et qu'elles supposent que les rayons sont fixés par le bas. Elles se trompent dans les deux suppositions. Car dans les ruches en paille il n'y a que très-peu d'abeilles mortes et l'on

a que peu d'ordures à enlever en outre de quelques débris de cire.

Cependant, lorsque l'année a été humide, il se trouve de la moisissure sur la face intérieure, et quelquefois sur les parois de la première hausse. Dans ce cas on enlève la moisissure au moyen d'un plumeau ou d'un torchon. Lorsque le couvercle est humide on peut encore le remplacer par un couvercle sec, ou bien lorsqu'on le remet en place, on le laisse à une petite distance de la ruche de manière à ce que l'air, pouvant circuler tout autour pendant une heure ou deux, le sèche. Après cela, l'opération du nettoyage est terminée.

La plupart des fortes ruchées peuvent se passer de l'aide de l'homme pour se nettoyer. C'est aussi précieux que l'or. Cette règle est juste, surtout pour les ruches en paille. Bien des fois on est empêché par la maladie d'aider nos ruches à se nettoyer, en mars ou avril, et pourtant nous les trouvons propres et nettes au mois de mai suivant. Cependant qui est-ce qui, au prix d'un peu de peine, ne voudrait pas aider ses abeilles à se nettoyer.

30. Les magasins en planche verticaux seront couchés, on débouchera au moyen d'une plume les passages inférieurs qui seraient obstrués d'abeilles mortes, et on essuiera avec un torchon les parois humides de la petite caisse d'en bas. En changeant le plateau humide contre un plateau sec, on écartera les immondices qui s'y trouvent ordinairement. On peut aussi aérer convenablement en plaçant de petites cales entre la ruche et le plateau, pendant quelques heures.

40. Les magasins en planche horizontaux seront nettoyés comme les ruches horizontales en paille. Seulement ici, il faudra gratter vigoureusement avec une raclette bien aiguisée, la boue qui s'est déposée sur le fond et la jeter dehors, et essuyer avec soin, au moyen d'un torchon les parois humides. Il est convenable aussi d'aérer l'intérieur en écartant un peu pendant quelque temps le plateau antérieur.

50. Les ruches en bloc ou en planches présentent cet avantage que les cadavres des abeilles et les ordures restent rarement sur l'endroit où se tiennent les abeilles, mais qu'elles tombent généralement sur le fond qui est très-bas. On enlève toutes ses ordures. Les cadavres qui pourraient demeurer encore entre les gâteaux, principalement aux environs de l'entrée seront retirés au moyen d'une baguette, afin que l'air frais puisse facilement jouer entre les gâteaux.

60. Ce sont les ruches en planche horizontales qui donnent le plus de mal. Après avoir enlevé le plateau antérieur, on trouve ordinairement sur le fond une couche épaisse de plusieurs doigts d'ordures et de cadavres d'abeilles, et plusieurs passages entre les gâteaux en sont aussi complètement obstrués. La ruine est d'autant plus grande encore lorsque les souris se sont introduites, — soit par le bois pourri, soit par l'ouverture agrandie et qu'elles ont grignoté à même les gâteaux. Il faut ici enlever toutes ces ordures afin de rétablir la libre circulation de l'air frais parmi les gâteaux.

Ce dernier point est difficile à obtenir surtout dans les ruches qui ont des constructions chaudes; parce qu'on ne peut pas voir les abeilles mortes et souvent

recouvertes de moisissure qui se trouvent derrière les gâteaux.—(A suivre)

### Des maladies des bêtes à laine.

(Suite.)

**Boitement.**—Le boitement se traite selon la nature du mal. S'il est occasionné par une crampe, cette incommodité se passe souvent d'elle-même, sinon on tire et on manie fortement le membre, et la douleur se dissipe.

Si le boitement vient de ce qu'une bête, accoutumée à marcher sur la pelouse ou sur la terre, se fatigue sur le pavé ou des chemins ferrés, le repos est le remède; s'il y a enflure, on frotte avec de l'eau de-vie et du savon.

La foulure, accompagnée de gonflement, peut se guérir en lavant la tumeur avec de l'urine ou avec de l'eau-de-vie et du savon battus ensemble.

Dans les laxations, les os se remettent en tirant et en reboitant le membre; si l'enflure survient, on lave comme ci-devant, ou on enveloppe la partie lésée, avec de l'étoupe, du linge et des éclisses, comme aux fractures.

Quand une bête prend une épine et que le pied lui enfle, on la retire et on verse dans la plaie un peu d'huile très-chaude.

S'il se fait un trou au sabot, on y verse de l'huile très-chaude, et on y enfonce un peu de charpie avec la pointe d'un couteau.

Il y a des boitements qui viennent d'un sabot ou pied pourri par les fréquents séjours dans les marais; on frotte la partie malade avec du saindoux, on enveloppe le pied avec un linge, et on conduit le troupeau dans un endroit sec. Si les pieds se pèlent, on les graisse avec du beurre frais et du saindoux.

Il existe un petit trou entre les deux ongles du sabot, d'où sortent de longs poils et des sérosités de temps à autre. Ce trou est une espèce de cautère naturel, qu'il faut bien se garder de dessécher par les caustiques ou l'huile bouillante; lorsqu'il s'y engendre un ver, on le tue avec le poivre.

**Abcès.**—Ceux qui viennent aux brebis sont aisés à remarquer par la tumeur qu'ils poussent au dehors: en quelqu'endroit du corps que cette tumeur paraisse, il faut toujours l'ouvrir pour en faire sortir la corruption, et distiller dans la plaie de la poix fondue avec du sel brûlé et mis en poudre; puis donner à boire à la brebis malade de la thériaque délayée dans de l'eau: elle poussera toute l'humeur maligne au dehors, et purgera la brebis.

**Poste.**—C'est une maladie sans remède, mais on peut la prévenir à l'égard des brebis qui y sont fort sujettes. Ce mal leur arrive en été et en hiver. Pour les en garantir on a soin, au commencement du printemps et de l'automne, de leur faire boire pendant quinze jours, tous les matins, auparavant que d'aller aux champs, un breuvage fait d'eau, dans laquelle on a trempé de la sauge.

On parfume l'étable et les mangeoires d'encens, de genièvre et d'herbes odoriférantes, et on leur donne parmi leur nourriture ordinaire, du méillot commun, de la marjolaine, etc.

Lorsque les brebis sont attaquées de cette contagion, il faut d'abord les mettre à part, et tenter des remèdes.

On continuera toujours de leur donner le breuvage ci-dessus; on y joindra du vin et de l'eau, dans lesquelles on mettra dissoudre du soufre et du sel, trois fois autant que de sauge, et on leur fera avaler cette médecine tous les trois jours.

**Jambes rompues.**—Aussitôt qu'une brebis s'est rompue la jambe, il faut la remettre droite, et la frotter avec du vin et de l'huile mêlés ensemble, ensuite l'envelopper dans un morceau de drap, et mettre autour de petites éclisses, de manière qu'après deux ou trois jours de repos dans la bergerie, elles n'empêchent point la brebis d'aller aux champs.

**Furie de bétier qui dogue.**—Les béliers cornus sont fort sujets à blesser les brebis et moutons et doguant avec leurs cornes; pour arrêter leur furie, on leur perce les cornes avec une tarière proche des oreilles, à l'endroit où elles se courbent, ou bien on couvre de pointes de fer un petit ais de la largeur de l'entre-deux de ses cornes; on le lie aux cornes du bétier, les pointes tournées vers le front: cela l'empêche de doguer, parce qu'en donnant de la tête il se blesserait lui-même.

On appaise la fougue des béliers trop vifs, en diminuant leur ration de nourriture, quand ils vivent séparément, au contraire; on augmente la nourriture à ceux qui ont besoin d'être excités; il faut éviter toutes les nourritures échauffantes qui finiraient par altérer le tempéramment et la constitution de l'animal.

**Sang-sue avalée.**—C'est à tort que l'on a mis la sang-sue au rang des insectes pernicieux pour le mouton, elle paraît sur des herbes aquatiques auxquels il touche rarement; s'il en avale, la chaleur de la digestion les tue dans l'estomac. S'il arrivait qu'une bête à laine prit en mangeant un insecte venimeux, le mal paraît à la bouche, il est rarement suivi d'enflure. Les cloches se traitent comme celles du chancre, et l'on garantit l'animal des suites en lui faisant avaler de la thériaque ou de l'urine. On peut encore lui mettre dans la bouche de l'huile ou du fort vinaigre chaud.

**Morsures des chiens et du loup.**—Si la morsure était considérable, et causait beaucoup de perte de sang à raison de quelque veine déchirée ou rompue, il faudrait employer l'agaric de chène; on applique sur la plaie des râpures de cornes de cerf, et de la cendre d'os de cochon calcinés et broyés. La morsure du loup se traite comme celle des chiens; mais s'il avait emporté la pièce, on lave de vinaigre la partie blessée, et les chairs reprennent; on peut aussi appliquer sur le mal des racines de grande consoude écrasées. S'il y avait mortification ou commencement de gangrène, on échaufferait la plaie avec de l'huile bouillante, en pronant garde d'endommager les parties saines; il se forme sous la brûlure une louable suppuration.

**Morsure de vipères, etc.**—Comme il arrive souvent que ces reptiles mordent les brebis aux mamelles, on prend de l'huile de scorpion et du vinaigre, parties égales, du bol d'arménie et des feuilles de plantain, hachées bien menu; on en forme un mélange aussi-



épais qu'un onguent, dont on frotte trois fois par jour la mamelle, et on fait boire à l'animal du vin dans lequel on fait infuser de la nielle.

*Mortalité des brebis*, occasionnée par des pâturages humides et marécageux.—Dès que les symptômes de cette maladie paraissent, on fait avaler à chaque brebis une cuillerée d'esprit ou d'huile de térébenthine mêlée de deux tiers d'eau, après les avoir fait jeûner pendant douze heures. On leur donne ce remède trois fois, en mettant l'intervalle de six jours d'une fois à l'autre. Ce remède éprouvé en Angleterre, emporte le mal par un écoulement abondant d'urine.

Dans les mortalités où les causes ne paraissent pas, il faut ouvrir les premières bêtes que la maladie a enlevées, et si on reconnaît la source du mal par des effets sensibles, comme les vessicules d'eau ou de sang au poumon, l'adhérence de ce viscère aux côtes, un gonflement de rate, une pourriture de fagoue, de foie, etc., on traite les malades d'après ces différentes indications.

### Choses et autres.

*Cercles Agricoles*.—Nous lisons dans le *Quotidien* publié à Lévis :

« La province de Québec compte aujourd'hui un bon nombre de cercles agricoles. On en voit dans les nouvelles paroisses, et on observe qu'ils sont encore à venir des anciennes. Dans les paroisses Notre-Dame de Lévis, St-David de l'Anse-Rivière et St-Joseph, les cultivateurs n'ont pas encore songé à fonder une aussi importante association. Assurément ce n'est pas qu'ils en ont moins besoin qu'ailleurs, car là aussi le mode de culture peut être perfectionné; il y aurait aussi là la routine à combattre. On ne peut se le dissimuler, les cultivateurs des alentours de la ville de Lévis ont conservé scrupuleusement la manière de cultiver de leurs ancêtres.

« Ce n'est plus cela aujourd'hui: tout progresse, tout s'améliore et l'agriculture comme les autres industries doit marcher avec les progrès du siècle.

« Les cercles agricoles ont rendu partout des services aux cultivateurs. Ils ont produit les meilleurs résultats.

« Nous espérons donc que les principaux paroissiens ne resteront pas plus longtemps privés des avantages qu'offre une société agricole. Il suffit qu'un seul homme prenne l'initiative pour que le projet devienne en quelques semaines un fait accompli. »

Nous félicitons notre confrère pour le chaleureux appel qu'il vient de faire en faveur des cercles agricoles, d'impérieuse nécessité aujourd'hui; car ce n'est qu'en se groupant que les cultivateurs apprendront à se mieux connaître et à s'occuper de leurs propres affaires.

Heureuses seront les paroisses où l'on saura associer fraternellement les connaissances acquises par l'expérience et l'étude! Si dans toutes nos paroisses on pouvait compter sur un cercle agricole, il faudrait compter avec les campagnes; l'agriculture aurait des hommes capables de faire valoir leurs besoins dans nos Assemblées Législatives ou ailleurs; car nécessairement le choix de nos mandataires tomberait sur ceux qui auraient le plus contribué au progrès de notre agriculture, par la noble émulation qu'ils auraient su créer en faveur de cette œuvre par excellence. Dans ce cas, nos gouvernants trouveraient vraiment dans nos campagnes leurs meilleurs amis, et seraient vraiment éclairés sur les véritables besoins de notre agriculture.

Essayez donc, amis cultivateurs, et tous ceux qui par vocation sont appelés à vivre au milieu de nos populations rurales, essayez de ces réunions qui ont si bien réussi dans plusieurs de nos paroisses. Essayez du moins avec ardeur à créer un cercle agricole dans votre paroisse, et ne vous laissez pas décourager par les ennuis qui sont parfois le prélude d'une semblable association. Que tous les hommes de cœur et d'intelligence s'unissent pour travailler de concert à la régénération de notre agriculture par les œuvres agricoles marquées du plus pur désintéressement et d'un amour véritable pour cet art par excellence.

*Oufs en hiver*.—Afin de hâter la pondaison des poules en hiver, comme nous le disons dans le dernier numéro de la *Gazette des Campagnes*, la nourriture stimulante a son importance; mais elle n'aurait pas un effet définitif, sans les autres conditions essentielles.

Il faut faire en sorte que le poulailler soit exempt de toute humidité, et y répandre dans tous les coins des tas de cendre ou de sable fin bien sec. La chaleur est nécessaire aux poules, et l'application de la chaleur aux poules demande beaucoup de tact et de prévoyance. Une température trop élevée, surtout si elle est amenée par une grande agglomération de bêtes dans un espace restreint, entraîne des maladies et surtout des refroidissements le matin à la sortie du poulailler. Le meilleur mode de chaleur à appliquer est de faire coucher les poules ponduses dans une partie d'étable ou d'écurie séparée des animaux par une cloison de grillage, dans laquelle il y ait un parcours suffisant, pour que les volailles puissent le matin prendre le premier repas, afin d'éviter la transition brusque avec la température extérieure, aussitôt qu'elles descendent du perchoir.

Des poules maintenues dans ces conditions ne tarderont pas à pondre, si ce sont des élèves de premières couvées du printemps dernier, ou si elles n'ont pas plus de deux ans, elles ne cesseront de fournir des œufs jusqu'au printemps.

*Plante mellifère*.—Un des moyens d'obtenir une plus grande quantité de produits en miel, consiste à introduire dans la culture des fleurs très-mellifères. Parmi les plantes qui doivent attirer l'attention de ceux qui se livrent à la culture des abeilles, il faut signaler le trèfle de Suède, sur lequel les abeilles recueillent une grande quantité de miel. Ce trèfle a été introduit au Canada et aux Etats-Unis sous le nom de *trèfle alsique*. Le prix de ce trèfle est de 40 cts la livre; on peut se le procurer chez M. Wm Evans, marchand-grainetier à Montréal.

### RECETTES

#### *Emploi du miel pour la guérison des meurtrissures.*

Appliquez du miel cru sur le membre meurtri, enveloppez d'un linge, l'effet en sera salutaire.

#### *Moyen facile de nettoyer facilement les argenteries.*

Prenez de l'eau modérément salée dans laquelle vous aurez fait bouillir des pommes de terres (patates); attendez que cette eau soit sûre, ce qui arrivera au bout de quelques jours. Puis faites chauffer cette eau avec laquelle vous frotterez les argenteries. Après qu'elles auront été frottées, vous les rincerez avec de l'eau claire, et vous vous servirez ensuite d'un chambrail pour les polir. Il ne faut pas se servir de savon pour le nettoyage des argenteries.

#### *Ciment pour coller des articles en porcelaine.*

Méler de la farine avec du blanc d'œuf, à la consistance de pâte. Lorsqu'on aura collé soit un pot ou un autre article en porcelaine, rien n'empêche qu'il puisse être lavé avec de l'eau chaude; au contraire, l'eau chaude durcira davantage le ciment.

#### *Moyen de guérir les animaux météorisés.*

Voici un moyen employé avec succès pour guérir les bêtes bovines météorisées: Lorsque les haies de sureau sont arrivées à maturité, on en exprime le suc que l'on fait avaler à la dose d'un verre environ, aux vaches météorisées.

### Apprenti demandé.

Un jeune homme actif et désireux d'apprendre la typographie, trouvera de l'emploi à l'atelier typographique de la *Gazette des Campagnes*. Pour conditions, s'adresser à FIRMIN II, PROULX, Ste-Anne de la Pocatière.